

PJ21

INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Effets notables que le projet, y compris les éventuels travaux de démolition, est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine - SYNTHÈSE SELON CERFA

Incidence potentielle de l'installation

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X			Le prélèvement en eau est réalisé pour les besoins sanitaires et la lutte incendie (réseau de poteaux incendie, RIA, sprinkler). Ce prélèvement se fait sur le réseau d'eau potable public auquel est raccordé le site. L'activité du site (stockage) ne nécessite pas d'utilisation d'eau de process.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		Aucun drainage n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		Le projet ne prévoit pas la construction d'un sous-sol donc il n'y pas d'excavations de prévues. Dans tous les cas, un équilibre déblais/remblais est recherché sur l'opération. Les matériaux prélevés seront donc réutilisés in situ.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X		Si des prélèvements sont réalisés, ils serviront de remblais sur le site. Les matériaux prélevés seront donc réutilisés. Les travaux liés au projet ne seront donc ni excédentaires ni déficitaires en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, Continuités écologiques ?		X		La commune est traversée par un corridor biologique de type « Terril » à remettre en bon état (corridor minier). Mais ce corridor biologique ne passe pas par le terrain sur lequel le bâtiment va s'implanter. Le site ne présente pas d'intérêt faunistique ou floristique s'agissant d'ancien terrains agricoles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X		Projet non situé dans un site Natura 2000
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?		X		Projet non situé dans un site Natura 2000 Source : https://www.geoportail.gouv.fr/ Projet non situé dans un site classé Source : https://www.hauts-de-france.developpement-

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
					durable.gouv.fr/?Inventaire-des-sites-classes-et-inscrits-du-Nord-Pas-de-Calais
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X		Les parcelles allouées au projet du bâtiment sont situées en zone 1AUE. Il s'agit d'une zone peu ou non équipée ouverte à l'urbanisation, à vocation économique. Le projet est donc compatible avec la zone sur laquelle il sera situé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X		Aucun risque technologique identifié sur la commune. Une canalisation de gaz naturel (DN 100) est présente à proximité du site: zone de servitude de 4m de non-aedificanti. Le bâtiment et ses annexes ne se situent pas dans cette zone.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X		Les zonages du PLU n'identifient aucun risque naturel sur les parcelles allouées au projet. Le site n'est pas dans une zone inondée constatée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X		A l'exception des rejets des gaz d'échappement des véhicules, l'activité du site n'entraînera pas de rejets de produits chimiques ou toxiques à l'atmosphère.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X			La plateforme logistique disposera de 8 quais. La zone d'accès est prévue à l'Est du site, depuis l'A21, à l'opposé de la zone d'habitation. Un accès routier est dédié pour ne pas augmenter le trafic. De plus, le projet s'implante dans une ZAC créée dans le but d'accueillir ce genre d'activité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X			L'activité (trafic, quais) présentera une source de bruit supplémentaire comparativement à l'état du site "non exploité" aujourd'hui. Toutefois, s'agissant d'une ICPE, le site est contraint de respecter des niveaux sonores en ZER. Le site se trouve en zone de protection liée au bruit (proximité de l'A21) : des mesures sur les façades du projet sont prévues pour réduction du bruit reçu par le projet.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X		Le site stocke des marchandises emballées. L'activité n'engendrera pas d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des Vibrations ?		X		L'activité logistique du site n'engendrera pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X		Les émissions lumineuses seront liées à l'éclairage de l'entrepôt pour la mise à quai et la circulation des VL. Les éclairages limités aux exigences de sécurité des personnes et de sûreté du site. Les sources seront réglées afin

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
					qu'elles éclairent uniquement le site sans créer de nuisances pour le voisinage. Les émissions lumineuses extérieures sont principalement constituées par l'éclairage de la ZAC, de l'autoroute et les sites logistiques voisins.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X			Le rejet principal concerne le rejet des gaz d'échappement liés au trafic VL et PL. Les PL effectueront les(dé)chargements moteur éteint pour réduire ces émissions. L'autre source d'émissions est la chaufferie (chauffage) de l'établissement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X		Les eaux sanitaires liées à la présence de personnel sur le site, seront rejetées dans le réseau public. Les eaux pluviales non polluées seront infiltrées sur site. Les eaux incendies seront confinées sur le site et traitées en déchets.
	Engendre-t-il des effluents ?		X		L'activité du site (stockage de marchandises) n'entraîne pas de rejets d'effluents.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X			Les déchets inertes principaux générés par l'activité de stockage de marchandise sont les suivants : déchets liés à l'activité humaine, rebus de produits stockés et emballages. Les déchets dangereux possibles sur le site seront les boues de séparateurs d'hydrocarbures, les batteries usagées et les batteries de véhicules électriques de manutention. Leur dangerosité sera à déterminer si la situation le nécessite, et ils feront l'objet d'évacuation ou de traitement vers des centres spécifiques.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?		X		Les parcelles allouées au projet du bâtiment sont situées en zone 1AUE. Il s'agit d'une zone peu ou non équipée ouverte à l'urbanisation, à vocation économique. Le projet est donc compatible avec la zone sur laquelle il sera situé.

Cumul avec d'autres activités

Les incidences du projet, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

OUI	NON
	X

Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche concernant des enquêtes publiques sur la commune de Bully-les-Mines, sur le site Internet de la préfecture de Pas de Calais, a été faite, deux projets logistiques sont voisins (BULLY 1, Parcolog) ainsi qu'un site existant pour la production de couche (BULLY 2 devenu NATURANIMA). Pour autant, de par la taille du projet de construction du site logistique BULLY 3 et la taille des deux autres projets logistiques voisins et du site existant, nous estimons qu'il n'y a pas d'incidences cumulées.

<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/ICPE-AUTORISATION>

Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

OUI	NON
	X

Si oui, décrivez lesquelles :

/

Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les probables effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant les eaux pluviales, elles seront infiltrées sur la parcelle, après un passage via un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux pluviales de voirie. Les eaux polluées seront gardées dans un bassin de rétention pour être traitées en tant que déchets. Les eaux usées (vannes) seront évacuées par le réseau public.

Concernant le bruit, la plateforme est située à proximité d'un échangeur autoroutier afin de limiter le trafic sur les axes secondaires.

Le projet est construit et exploité selon l'arrêté ministériel du 11/04/2017 avec pour objectifs de réduire et maîtriser les risques inhérents à l'activité.